

couche charnière de salariés qui tend maintenant à rejoindre dans l'action les organisations ouvrières.

Tous les éléments sont donc réunis pour un développement accru de l'action politique dans l'entreprise. Les retombées de Mai-68, le développement de la crise et le renouveau du Parti socialiste dans les entreprises cristallisent une situation que l'on peut considérer comme irréversible. Dix ans après être entrée dans les universités, la politique fait irruption dans les entreprises. Avec plus de mille implantations dans les usines et les bureaux, le Parti socialiste a comblé une partie de son retard et contesté au Parti communiste une hégémonie à laquelle il tient particulièrement. Cette concurrence explique sans doute les récents efforts du Parti communiste pour accroître son influence et sa présence sur les lieux de travail. Le patronat réagit avec vivacité à ces intrusions qui troublent, à ses yeux, la bonne marche de l'entreprise. À plusieurs reprises, le chef de l'État et le Premier ministre ont présenté à l'opinion publique l'organisation des partis dans l'entreprise comme incompatible avec le fonctionnement des entreprises et le pluralisme idéologique.

Les activités politiques dans l'entreprise

Plusieurs décisions de cours d'appel rendues en 1976 et 1977 ont conclu à l'irrégularité des réunions politiques dans l'entreprise et ont modifié des jugements de première instance plus favorables. La controverse portait sur le rôle social du comité d'entreprise qui, selon une interprétation libérale, permettrait d'inclure dans les activités culturelles de cet organisme les débats politiques. Le problème n'a donc pas été abordé au fond : le débat politique, l'action politique des partis sont-ils ou non contraires à la bonne marche des entreprises? À cette question, la jurisprudence ne répond pas encore avec précision. Les droits politiques des travailleurs dans l'entreprise ne sont pas définis, bien que le réforme de l'entreprise soit à l'ordre du jour depuis longtemps. Plusieurs dispositions du rapport Sudreau et du Programme commun de la gauche posent pourtant comme postulat que le salarié dans l'entreprise ne sera plus considéré comme un simple « vendeur de sa force de travail » défendant seulement ses droits et ses intérêts par le truchement de son syndicat. Appelé à participer à la gestion démocratique ou aux codécisions au sein de l'entreprise, le salarié se voit reconnaître, au moins théoriquement, une capacité à être et à penser, rompant avec les concepts du taylorisme qui réduisait l'ouvrier à n'être qu'un nain politique dans l'entreprise.

Les partis politiques de gauche, au travers de leurs projets, indiquent sans ambiguïté que le chemin qui mène vers l'autogestion sera long. Mais déjà, au sein des entreprises nationales, le processus de désignation des représentants des salariés au conseil d'administration introduira une modification essentielle : les travailleurs, en contrôlant la gestion et les conditions de travail dans l'entreprise, feront de la politique. En effet, quel que soit le mode de scrutin retenu (listes syndicales, politiques ou catégorielles), l'analyse et la critique de la gestion et de l'orientation des grandes entreprises impliquent un nécessaire élargissement de la réflexion des représentants des travailleurs et des travailleurs eux-mêmes. Cette dimension nouvelle, c'est la section politique d'entreprise qui l'élaborera, mais le débat démocratique n'exclura pas que la responsabilité de décision reste dévolue aux cadres dirigeants, qui pourront, eux-mêmes, être élus selon des dispositions particulières. L'irruption de la politique dans l'entreprise peut donc apporter aux salariés une plus grande maturité économique et professionnelle. Une réelle participation aux décisions implique le débat politique sur l'orientation économique et les objectifs industriels assignés à l'entreprise. Il s'ensuivra une redéfinition des responsabilités et de l'activité des syndicats et des partis dans l'entreprise.

Le travail d'explication, la mise en évidence des causes de l'exploitation capitaliste ou des avantages du système, l'exposé des solutions que préconisent les partis politiques constitueront les bases de l'activité politique dans l'entreprise. Mais les problèmes généraux de l'économie, les options de la politique étrangère et de la défense nationale seront généralement reliés aux préoccupations immédiates des travailleurs par les militants politiques de l'entreprise, dans leur travail d'explication. La cri-

tique des choix politiques du gouvernement en place ne pourra pas être séparée de la lutte économique que mènent les syndicats. Cette lutte fournit au contraire une illustration de l'explication politique générale. Les partis, dans l'entreprise, seront donc le plus souvent conduits à soutenir l'action des syndicats.

G. D.

Bibliographie

G. LYON-CAEN, « Entreprise et Politique », in *Semaine juridique. Jurisclasseur périodique*, 1977, I^{er} part., 2863 / J. ROY, « La Politique dans l'entreprise », in *Le Monde*, Paris, 1^{er}-5 mars 1977 / R. WEYL, « Liberté et expression dans l'entreprise », in *Cahiers du communisme*, Paris, avr. 1977, pp. 46-54.

Encyclopædia Universalis

ENTREPRISE : *Réforme de l'entreprise*, t. 6, P. de Woot.

Universalis 1975

FRANCE (l'entreprise en question), N. Catala.

ESPAGNE

Le processus de démocratisation

Avec Franco, décédé à l'automne de 1975, a disparu le seul obstacle qui s'opposait encore au changement d'un régime politique ayant perdu sa raison d'être puisqu'il n'était plus utile aux forces sur lesquelles il s'appuyait. Juan Carlos de Bourbon, roi par la grâce de Franco, mais surtout homme de confiance des milieux dirigeants, est alors mandaté pour établir une forme d'organisation politique qui garantisse l'ordre et la stabilité, et éviter tout traumatisme ou toute cassure inutile avec la situation antérieure tout en permettant à l'Espagne de retrouver sa place parmi les pays d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord.

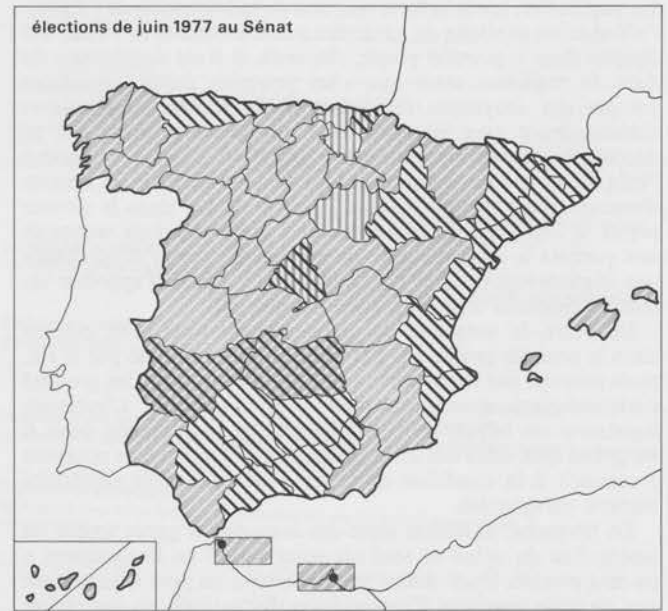
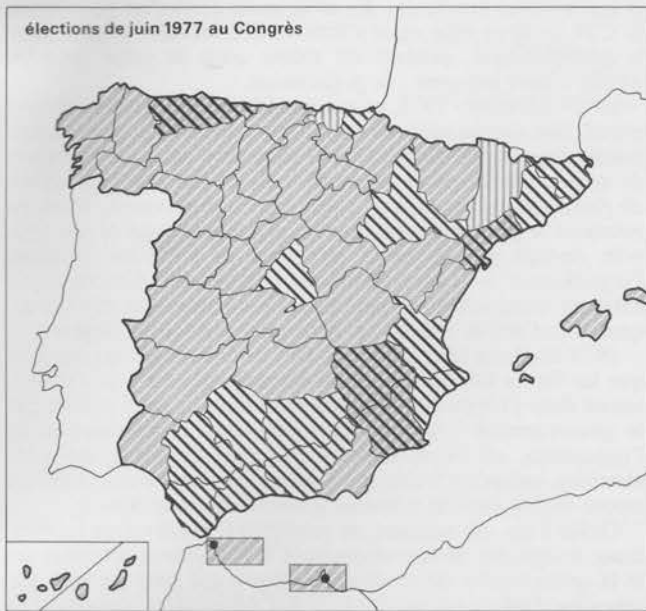
Juan Carlos n'envisage pas de démocratiser le régime politique espagnol en rétablissant clairement toutes les libertés démocratiques ; il n'entend pas non plus affronter directement un processus de légitimation démocratique de la monarchie à travers un référendum sur la forme du gouvernement. Il cherche au contraire à être légitimé indirectement au moyen d'un « habile marchandage » avec les forces historiquement démocratiques. Et le Parlement, issu d'élections réalisées dans des conditions très particulières, aura pour but d'apporter la caution populaire à ce pacte implicite et secret.

Le cadre juridique

La loi de réforme politique – proposée par Suárez, approuvée par les Cortes et ratifiée par le référendum national du 15 décembre 1976 (par 94,2 p. 100 des votes exprimés et 77,4 p. 100 de votants) – marque la mise en marche du projet de démocratie contrôlée telle que veut l'instituer la Couronne.

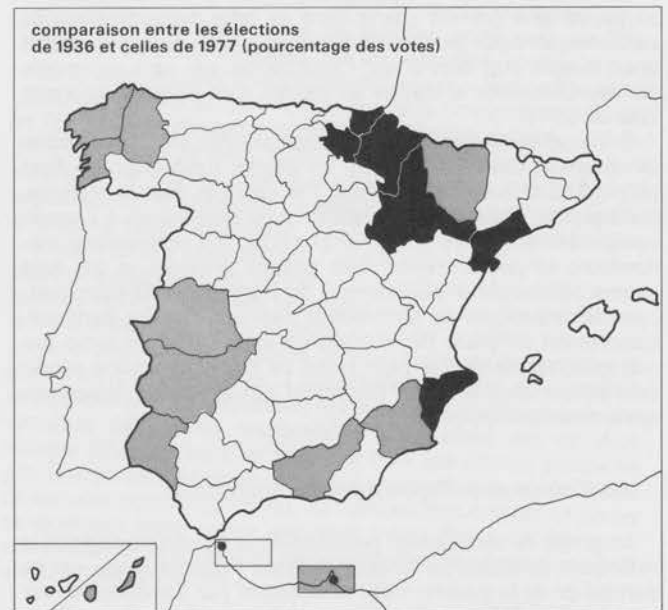
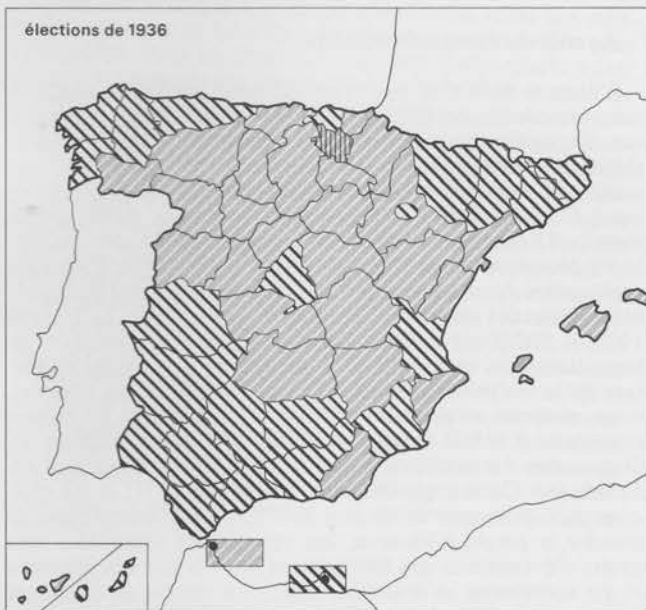
Conformément à ce projet, la loi sur le droit d'association politique est modifiée ; puis la loi électorale, la loi d'association syndicale et le règlement pour les élections syndicales voient successivement le jour. À la fin de l'année, le gouvernement présente aux Cortes un projet d'élections municipales. Le projet de Constitution est révélé à l'opinion publique parce qu'un hebdomadaire espagnol parvient à s'en procurer la première ébauche. Une commission constitutionnelle composée de sept membres – trois de l'Union du centre démocratique (U.C.D.), deux du Parti socialiste ouvrier espagnol (P.S.O.E.), un du Parti communiste d'Espagne (P.C.E.) et un parlementaire de la Catalogne – avait été en effet désignée par le Congrès trois mois plus tôt et le caractère de son activité constituante était resté jusqu'alors strictement confidentiel.

Le projet de Constitution comprend huit chapitres et cent cin-



victoire de la droite
 victoire de la gauche
 victoire du centre
 droite et gauche à égalité
 centre et gauche à égalité

La victoire d'une tendance politique dans une circonscription a été déterminée à partir du nombre de sièges de députés (Congrès) et de sénateurs (Sénat) obtenus par les différents partis ou coalitions.
 (Source : Résultats des élections publiés dans la presse madrilène du 22 juillet 1977).



victoire de la droite
 centre et droite à égalité
 victoire de la gauche

glissement vers la droite
 glissement vers la gauche

La carte des élections de 1936 a été élaborée à partir des résultats (pourcentage de votes par tendance et par circonscription) présentés par J. Tusell in "Les elecciones del Frente popular", Madrid, Edicusa 1971, p. 26. Ce que désigne Tusell comme droite et centre droite a été ici réuni. (La ville et la circonscription de Saragosse présentent des tendances différentes).

quante-trois articles. Il a été inspiré, semble-t-il, par quatre modèles : la Constitution italienne de 1947, la Constitution allemande de 1949, la Constitution française de 1958 et, dans une moindre mesure, la Constitution portugaise de 1976. Le critère fondamental qui a présidé à sa rédaction a été d'établir dans leur généralité les principes démocratiques et de remettre à des lois ultérieures la régulation concrète de la vie politique, économique et sociale. Cette attitude a facilité considérablement le consensus entre les différentes tendances, en permettant de reporter les débats spécifiques que provoque, sur presque tous les grands problèmes, la « cohabitation » des peuples et des classes de l'État espagnol.

Les deux grands objectifs de la Couronne – confirmation de la forme monarchique du gouvernement et consolidation du système économique et social capitaliste – y sont repris explicitement à diverses reprises.

L'« indiscretion » de la presse a eu pour conséquence d'amener des changements importants entre le premier et le troisième projet, le dernier, qui a été examiné à la fin du mois de décembre, sera peut-être définitif. En premier lieu, l'âge de la majorité civile et politique a été abaissé, sous la pression presque unanime de l'opinion publique, de 21 ans à 18 ans. En second lieu, on observe des modifications dans les articles relatifs aux relations entre l'Église et l'État et à l'enseignement privé et public.

En particulier, après la forte réaction de la hiérarchie de l'Église, l'affirmation explicite du caractère a-confessionnel de l'État, qui figurait dans le premier projet, disparaît, et il est simplement dit dans le troisième texte que « les pouvoirs publics tiendront compte des croyances religieuses de la société espagnole et maintiendront avec elles les relations de coopération qui en découlent ». En ce qui concerne l'éducation, l'Église a dénoncé l'inégale assistance économique qu'allaient recevoir les centres d'enseignement privé et public. C'est ainsi que dans le dernier projet la liberté de l'enseignement est réaffirmée ; on reconnaît aux parents le droit de créer de nouveaux centres et on établit une réglementation sur l'obligation qu'a l'État d'apporter un soutien financier à tout le système éducatif.

En outre, le président du gouvernement n'est plus, comme dans le premier projet, élu par le Congrès et nommé par le roi, mais proposé par le roi après consultation des chefs des groupes parlementaires, et confirmé ensuite par le Congrès. L'initiative législative est laissée au gouvernement et aux députés, mais il est prévu que, dans des cas exceptionnels, les citoyens pourront y recourir à la condition de réunir cinq cent mille signatures dûment enregistrées.

En revanche, le délicat sujet des autonomies garde toutes les ambiguïtés du début et seul un point relatif au financement a pu être précisé. Étant donné son caractère, on peut déjà prévoir que ce texte suscitera d'importantes discussions, en particulier au moment de délimiter les compétences de l'État et des institutions autonomes.

Dans ce projet, enfin, la peine de mort n'est pas abolie, le divorce n'est pas accepté et la structure actuelle des deux Chambres – Congrès et Sénat – est confirmée.

Étant donné le petit nombre de réserves formulées par les partis, on peut prévoir que le texte de cette troisième ébauche ne provoquera pas de grandes batailles. L'État espagnol devrait donc bientôt être doté d'une Constitution, qui sera approuvée par les Chambres et ratifiée au moyen d'un référendum avant l'été de 1978.

Il existe cependant une différence notable entre ces cadres juridiques et ceux qui régissent les libertés fondamentales dans les pays de démocratie pluraliste. Par exemple, dans la pratique, les droits de réunion et de manifestation sont laissés à l'appréciation arbitraire des gouverneurs civils, qui représentent évidemment le gouvernement dans chaque province et qui sont encore bien souvent des hommes du franquisme. D'autre part, certaines structures du Mouvement national, l'ancien parti unique, restent en place (les chaînes de journaux et de radio par exemple), tandis que le patrimoine de l'ex-organisation syndicale unique n'est toujours pas rendu aux syndicats démocratiques, maintenant reconnus.

La Couronne et l'opposition démocratique

Le projet de changement politique de la Couronne exigeait le ralliement de toutes les forces politiques démocratiques – et en particulier de la gauche – et l'acceptation par ces dernières sur un pied d'égalité de celles qui sont issues du franquisme. Cette double exigence se heurtait, dans l'Espagne de 1976, au fait que les forces de l'opposition (groupées d'abord dans la Junte démocratique et la Plate-forme de convergence, puis dans l'organisme unitaire Coordination démocratique) demandaient une « rupture démocratique » et n'étaient nullement prêtes à accepter la « réforme démocratique » que prônaient, pour des raisons évidentes, les successeurs du franquisme.

Cependant, lorsque, sous la pression des démocrates chrétiens, appuyés en cela par le P.S.O.E., la C.D. (Coordination démocratique) a renoncé aux mobilisations populaires et s'est limitée à n'être qu'un instrument de négociation avec le pouvoir, cette condition de « rupture » est devenue purement rhétorique.

Les forces de la droite sociale et économique, qui n'étaient pas directement franquistes mais n'étaient pas non plus intégrées dans la C.D. – à l'exception de quelques groupes de démocrates chrétiens – avaient lancé dans l'intervalle une plate-forme modérée rassemblant les libéraux, les démocrates chrétiens et les sociaux-démocrates. Progressivement vont venir s'ajouter les socialistes, les représentants des nationalités, les communistes

et les centrales syndicales. En se coupant des forces populaires, la C.D. avait en effet cessé d'être un interlocuteur valable pour le gouvernement, perdant du même coup la seule fonction qu'elle s'était assignée : la négociation.

Le 1^{er} décembre 1976, ce rassemblement de forces politiques créera une commission de négociation avec le gouvernement. Suárez reçoit officiellement le 23 décembre deux des membres de cette commission et lui accorde de ce fait une légalisation *de facto*, de même qu'aux partis qui la composent. Mais en revanche le gouvernement, qui, lui, négocie du haut de son pouvoir, devient par là même, aux yeux de l'opinion publique, l'organisateur et le responsable de la transition démocratique, enlevant toute initiative aux forces historiquement démocratiques. En d'autres termes, la Réforme a vaincu la Rupture.

1977 confirme cette situation. Dès le mois d'avril on constate que les forces libérales et social-démocrates sont à la fois présentes dans l'Union du centre démocratique – parti suscité par le gouvernement – et dans la commission de négociation de l'opposition, qui existe toujours. Au mois de juillet, après les élections, toutes ces forces et un secteur de démocrates chrétiens seront inclus dans le nouveau gouvernement de Suárez.

Grâce à ces mécanismes, on parviendra, avant même les élections, à légitimer démocratiquement le franquisme sociologique et la quasi-totalité de sa classe politique, qui ainsi perdent leur situation d'infériorité par rapport aux démocrates historiques et peuvent continuer à contrôler le pouvoir dans la nouvelle Espagne démocratique.

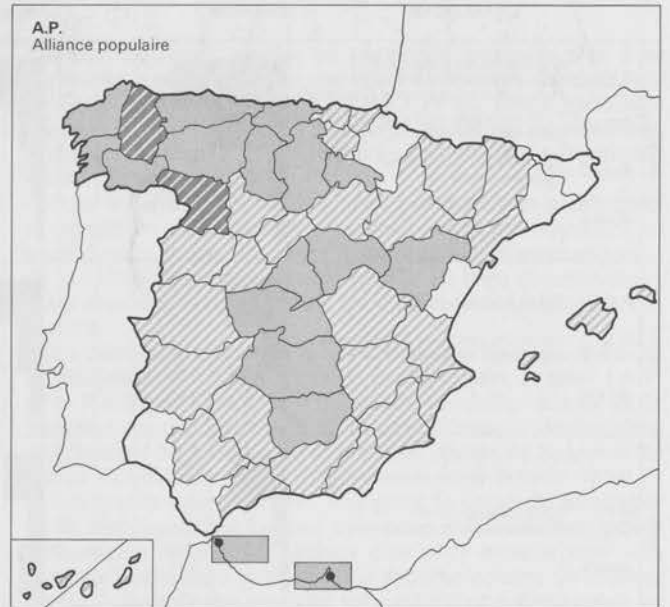
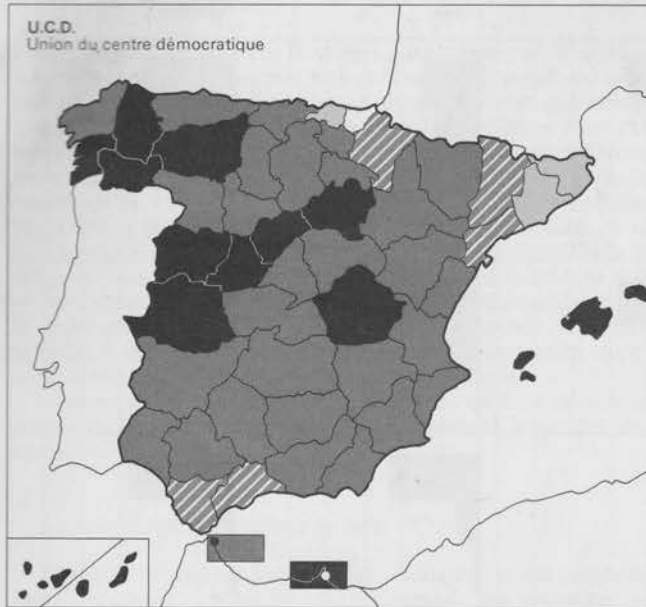
Mais cette opération requiert pour réussir la collaboration des forces de gauche et spécialement celle du Parti communiste d'Espagne et des Commissions ouvrières.

Le rôle du Parti communiste

L'histoire du P.C.E. et de son secrétaire général au cours de cette période illustre bien la façon dont s'est déroulé ce processus de légitimation démocratique. Santiago Carrillo revient clandestinement en Espagne en février 1976 ; il continue son activité politique dans une clandestinité de plus en plus relative puisqu'il donne même une conférence de presse. Arrêté finalement le 22 décembre 1976, il est jugé, puis libéré sous caution le 30 décembre. Dans le même temps, il est l'objet d'attaques continuelles dans la presse et à la radio, qui le rendent responsable de violences meurtrières pendant la guerre civile. Le 10 avril 1977, le P.C.E. est légalisé, Carrillo participe aux grands meetings électoraux et commence à devenir un personnage important de la vie politique légale. Élu au Parlement, ses interventions modérées et pertinentes (il est le porte-parole du groupe communiste) le font apparaître comme un homme politique indispensable. La publication de son livre « *Eurocomunismo* » y *Estado* (ed. Crítica, gr. Grijalbo, Barcelone, 1977) et les attaques qu'il provoque de la part de l'U.R.S.S., l'interdiction de prendre la parole à Moscou, son voyage aux États-Unis sont autant d'événements qui font tous les jours la une des journaux et qui accroissent sa notoriété. Mais c'est surtout en défendant le pacte de la Moncloa qu'il va se situer en tête de la gauche, alors que, logiquement, cette place devrait revenir à Felipe González, secrétaire général du P.S.O.E. qui a obtenu presque autant de votes que le parti gouvernemental.

Le P.C.E. et Santiago Carrillo ont conquis non seulement la légalité mais aussi la respectabilité démocratique, grâce à leur entente avec le gouvernement. Le gouvernement a, en échange, reçu à son tour un label démocratique lorsque le P.C.E. – qui incarne la lutte antifranquiste – l'a consacré meneur légitime du changement démocratique. Le projet du roi et de la classe dirigeante espagnole a donc été rendu possible parce qu'il existait une convergence d'intérêts sur le plan tactique entre la Couronne et le P.C.E.

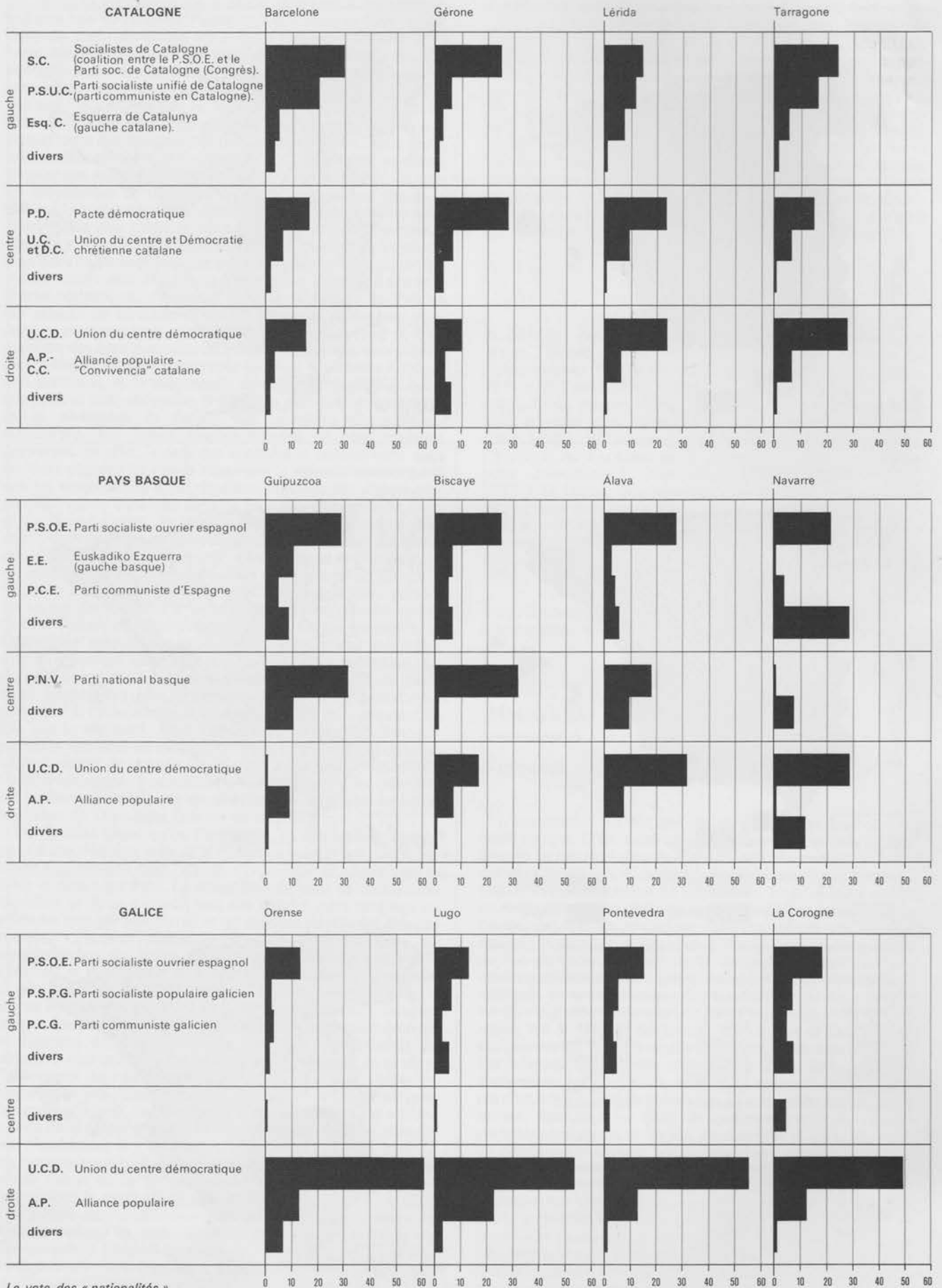
Cela permet de comprendre pourquoi Suárez a légalisé le P.C. en dépit de l'abstention – qui équivalait à un refus – de la Cour suprême ; mais cela explique également que le P.C.E. ait accepté publiquement la monarchie et le drapeau national ; que l'U.C.D. soit resté neutre vis-à-vis du P.C.E. pendant la campagne électorale et que Carrillo ait à diverses reprises fait l'éloge du chef de l'État et du chef de gouvernement et, finalement, que le



- | | | |
|--------------|----------------|---------------------------|
| 1 La Corogne | 19 Logroño | 37 Badajoz |
| 2 Lugo | 20 Burgos | 38 Huelva |
| 3 Pontevedra | 21 Palencia | 39 Séville |
| 4 Orense | 22 Zamora | 40 Cadix |
| 5 Oviedo | 23 Valladolid | 41 Cordoue |
| 6 León | 24 Ségovie | 42 Málaga |
| 7 Santander | 25 Guadalajara | 43 Jaén |
| 8 Biscaye | 26 Teruel | 44 Grenade |
| 9 Guipúzcoa | 27 Castellón | 45 Almeria |
| 10 Alava | 28 Cuenca | 46 Murcie |
| 11 Navarre | 29 Madrid | 47 Alicante |
| 12 Huesca | 30 Ávila | 48 Baléares |
| 13 Lérida | 31 Salamanque | 49 Ceuta |
| 14 Gérone | 32 Cáceres | 50 Melilla |
| 15 Barcelone | 33 Tolède | 51 Santa Cruz de Tenerife |
| 16 Tarragone | 34 Valence | 52 îles Canaries |
| 17 Saragosse | 35 Albacete | |
| 18 Soria | 36 Ciudad-Real | |

Résultats des élections de juin 1977 pour les quatre grands partis.





Le vote des « nationalités »

P.C.E. et les Commissions ouvrières aient appuyé avec enthousiasme le projet proposé par Suárez d'un pacte politique, mais surtout économique et social, entre toutes les forces politiques.

Cette capacité du P.C.E. au compromis politique n'est pas nouvelle ; elle répond, d'abord, à une volonté de rompre l'isolement dans lequel le tenaient les forces démocratiques après la guerre civile, et aussi à la nécessité de réaliser l'unité de toute l'opposition face au franquisme. Elle correspond, aussi, à la « perspective eurocommuniste » : une révolution immédiate et totale n'étant pas possible, la transformation de la société doit se faire graduellement avec toutes les forces progressistes, dans le cadre d'une démocratie pluraliste ; ce qui revient, à l'heure actuelle, à encourager un gouvernement de concentration nationale, version espagnole du compromis historique.

Néanmoins, le gouvernement et le P.C.E. avaient tous deux besoin de la légitimation ultime que représente le verdict des urnes.

Les élections législatives de juin 1977

Bien qu'acceptée par l'opposition – mais elle ne fut en réalité jamais négociée –, la loi électorale favorisait très nettement les partis de droite et en particulier l'U.C.D. Parmi les éléments favorables à l'option du gouvernement, on retiendra : la durée extrêmement brève – trois semaines – de la campagne électorale, qui jouait en faveur des personnes les plus connues, c'est-à-dire celles qui étaient déjà présentes sous Franco ; un découpage des provinces en circonscriptions électorales, qui privilégiait, dans le rapport entre l'importance de la population et le nombre de sièges, l'Espagne rurale et celle du Centre par rapport à l'Espagne urbaine et périphérique – 1 député pour 35 000 habitants à Soria contre 1 pour 137 500 à Barcelone –, le gouvernement estimant la première plus conservatrice que la seconde ; le mode de scrutin (système de Hondt), qui repose sur une proportionnalité très limitée et favorise les grandes formations ; l'impossibilité faite aux jeunes de 18 à 21 ans de voter ; le fait que les listes de candidats étaient bloquées ; l'incapacité pratique de voter pour un million et demi d'émigrés que l'on supposait favorables à la gauche.

À cela s'ajoutait l'existence d'un appareil d'État très efficace, au service du gouvernement, constitué par le réseau d'agents personnels allant des gouverneurs civils (préfets) de province aux maires des plus petits villages, l'influence de la toute-puissante télévision et enfin le manque d'expérience démocratique ou, plus exactement, la peur éprouvée par une partie de l'électorat, après quarante ans d'interdiction politique et de répression.

Cinq jours avant l'expiration du délai pour la présentation des candidatures, on dénombre en Espagne cent cinquante-huit partis politiques légalisés et dix-neuf qui attendent la décision de la Cour suprême.

À droite, on trouve deux grandes coalitions : l'A.P. (Alliance populaire) et l'U.C.D. L'A.P. groupe les six partis formés autour d'anciens ministres de Franco et les forces de droite les plus identifiées au régime franquiste. Son leader principal est Manuel Fraga Iribarne, ancien ministre de l'Information sous Franco et ministre de l'Intérieur du premier gouvernement de la monarchie. L'U.C.D. n'est pas à proprement parler une coalition, mais la plate-forme électorale du gouvernement, à vocation de parti majoritaire. Elle rassemble l'ensemble des forces et des personnes gravitant autour de Suárez et du projet de réforme politique de la Couronne, la quasi-totalité des groupes et des partis libéraux et sociaux-démocrates, et enfin deux partis de la Démocratie chrétienne, considérés comme les plus à droite. En fait, tout portait à croire que l'U.C.D. se serait plutôt constituée à partir de la Démocratie chrétienne, à cause de la légitimité démocratique de son idéologie et de la facilité de son homologation européenne. Mais l'attitude réticente de Gil Robles, secrétaire de la fédération de la D.C., semble avoir interdit cette opération.

À gauche, le P.S.O.E., autour de son leader Felipe González, avait manifesté dès le début l'intention de se présenter seul aux élections et de refuser toute coalition des forces de gauche. Cette attitude fut reprise par le P.C.E., qui décida quant à lui de se présenter seul pour éviter le spectre du Front populaire. Les

groupes d'extrême gauche ne parvinrent pas non plus à se regrouper et se présentèrent aux élections en ordre dispersé. Seul le Parti socialiste populaire (P.S.P.) et les partis socialistes régionaux, rassemblés dans la fédération des partis socialistes, réussirent à créer la coalition Unité socialiste, qui a fonctionné dans l'ensemble du pays.

Pour le Sénat, les coalitions furent nettement plus nombreuses et complexes, en particulier à gauche où elles ont répondu à un accord entre toutes les forces historiquement démocratiques – de la Démocratie chrétienne de gauche au Parti communiste –, mais avec des variantes selon les différentes « nationalités » et régions.

La campagne électorale se caractérise par l'antagonisme qui se crée entre le P.S.O.E. et l'U.C.D. d'une part, et entre l'A.P. et le P.C.E. de l'autre. Elle fut menée davantage autour de la personne des candidats qu'à partir des différences idéologiques, et l'Espagne fut inondée de millions de photos de Suárez et de Felipe González.

Les grands thèmes utilisés soulignent le caractère particulier de la campagne, qui fut une entreprise à l'américaine, privée d'idéologie : répondre à l'attente d'un pays jeune et neuf – la jeunesse des leaders politiques est apparue comme un élément décisif –, faire de son vote une voix utile, c'est-à-dire choisir les candidatures qui avaient le plus de chance de gagner, et enfin conduire le changement politique avec modération pour éviter tout retour en arrière.

Les résultats des élections

Les premiers résultats sont provisoires et officieux. Il faut attendre, en effet, le 11 octobre pour que l'agence de presse gouvernementale communique officiellement les résultats définitifs des élections. Encore semble-t-il exister une erreur de plus de 15 p. 100 dans le nombre total des votants. Il est d'ailleurs précisé à cette occasion, sans autre explication, que l'organisme responsable des élections n'a pas l'intention d'en publier les résultats officiels définitifs.

Les élections ont marqué le triomphe éclatant de l'U.C.D. et du P.S.O.E. Au Congrès, l'U.C.D. remporte 33,86 p. 100 des voix, d'après les données publiées jusqu'au 27 juin, et 34,22 si l'on prend comme base celles du 22 juillet communiquées dans la presse madrilène – les seules qui permettent une analyse détaillée et sur lesquelles on s'est donc ici appuyé. L'implantation de l'U.C.D. est particulièrement forte à l'intérieur et dans le nord du pays, alors que le P.S.O.E., qui obtient 28,71 p. 100 des voix, domine dans le sud. Il est suivi de très loin par le P.C.E. avec 9,41 p. 100, l'A.P. avec 8,09 p. 100, la coalition P.S.P.-F.P.S. avec 4,47 p. 100, le Pacte démocratique de Catalogne avec 2,85 p. 100 et le Parti nationaliste basque avec 1,69 p. 100, les partis restant représentant un peu plus de 10 p. 100. Cela indique donc une forte simplification de l'éventail des partis qui s'étaient présentés aux élections, les quatre grands partis obtenant à eux seuls plus de 80 p. 100.

Le mode de distribution en circonscriptions et le système proportionnel de Hondt ont joué comme prévu en faveur des formations majoritaires, et en particulier du parti du gouvernement : l'U.C.D. obtient 165 sièges au Congrès, c'est-à-dire 47,1 p. 100, soit une différence en sa faveur de 12 p. 100 par rapport aux votes obtenus, et le P.S.O.E. avec les socialistes catalans 118, c'est-à-dire 33,7 p. 100, donc 5,2 p. 100 de plus. Par contre, le P.C.E. avec 20 sièges est défavorisé de 3,3 p. 100, l'A.P. avec 16 sièges de 3,4 p. 100 et le P.S.P. de 2,6 p. 100.

Au Sénat, l'U.C.D. obtient 106 sièges et l'A.P. 2. La gauche en obtient 81, dont 39 au P.S.O.E., 38 aux indépendants de gauche, le reste se répartissant entre le P.S.P. et les communistes. Le Centre ne recueille que 18 sièges.

Le fait le plus inattendu est l'échec total de la Démocratie chrétienne (à peine 1,5 p. 100 des voix), qui ne remporte de sièges que dans deux régions : la Catalogne et le pays Basque. La raison fondamentale doit être cherchée dans la neutralité affichée par l'Église catholique et qui s'est traduite lors du vote par son appui au parti du gouvernement.

Les résultats du P.C.E. correspondent aux chiffres donnés par les sondages et montrent que son implantation – qui suit de près

géographiquement celle du P.S.O.E. — est inférieure à ce que l'on pensait. Ils semblent être dus en partie à la difficulté d'effacer quarante ans de propagande adverse, mais également à l'ambiguïté idéologique de sa campagne.

Entre les élections de 1936 et celles de 1977, il y a donc une grande similitude des pourcentages de voix remportés par la droite et par la gauche et de la localisation géographique de ces tendances.

Les nationalités

L'affirmation nationale dans les régions de la Catalogne, du pays Basque et de la Galice — que l'on désigne aujourd'hui en Espagne comme les « nationalités » — est l'une des grandes questions auxquelles se trouve confrontée la démocratie espagnole. Le problème est posé différemment d'ailleurs par chaque région (cf. tableau), mais elles ont toutes un point commun : l'aspiration à la plus grande autonomie possible dans le cadre de l'État espagnol. Il s'agit donc moins de séparatisme que de l'obtention d'un régime d'autonomie dans l'interdépendance.

En Catalogne, cette volonté nationale s'est exprimée par une victoire totale de la gauche aux élections et aussi lors des manifestations organisées à l'automne à l'occasion de la Diade — fête nationale catalane — et qui réussirent à mobiliser presque deux millions de personnes à Barcelone. Le statut d'autonomie et le rétablissement de la Generalitat existant en Catalogne pendant la République sont sollicités par le maire de Barcelone — homme de Suárez en Catalogne. Ce sont également des personnes proches de Suárez qui servent d'intermédiaire auprès de Taradellas, président de la Generalitat en exil, pour négocier son retour en Espagne. Celui-ci a lieu au début d'octobre dans les conditions admises — certains disent voulues — par le gouvernement.

Au début du mois de décembre le président Taradellas nomme son premier gouvernement en s'appuyant en partie sur les résultats des élections générales du 15 juin en Catalogne. Ce gouvernement d'union nationale rassemble communistes, socialistes, démocrates-chrétiens, libéraux, catalanistes et même un jeune avocat connu comme étant, récemment encore, un phalangiste agressif. Pour la première fois en Europe, un gouvernement s'inscrit dans la ligne du « compromis historique » prôné par le Parti communiste italien et réclamé par Carrillo pour l'Espagne. Mais ce gouvernement en place attend encore que Madrid veuille bien définir ses compétences et ses domaines d'action.

Au pays Basque la situation est beaucoup plus complexe en raison de l'existence de l'E.T.A., dont les actions violentes semblent avoir augmenté en 1977. Mais il n'existe pas au pays Basque de personnalité qui puisse être acceptée par toutes les forces démocratiques et qui devienne ainsi le dépositaire historique de la nationalité, comme c'est le cas pour Taradellas. Il existe en outre de fortes divergences quant au contenu du statut d'autonomie entre les forces basques de gauche, d'une part, et le Parti national basque et le P.S.O.E. de l'autre.

En Galice, on observe les taux d'abstention les plus élevés de toute l'Espagne : 40 p. 100 environ à La Corogne, et près de 50 p. 100 à Lugo et Orense, apparemment attribuables au faible développement économique mais surtout social et politique de cette région où les caciques jouent encore un rôle déterminant. Cela expliquerait également que l'affirmation nationale, extrêmement marquée chez les élites intellectuelles et dans certaines fractions de la population, se soit exprimée de façon si réduite lors des élections puisque la victoire de la droite y fut en effet totale.

Cependant, si la problématique de l'autonomie est particulièrement aiguë dans ces trois nationalités, elle ne leur est pas spécifique. Ainsi les fêtes « nationales » du pays Valencien ou des îles Baléares, par exemple, sont l'occasion de manifestations impressionnantes — près de 800 000 personnes à Valence —, et cette autonomie est revendiquée aussi bien par le peuple que par les parlementaires élus en juin dernier. Comme toutes les mobilisations populaires survenues ces derniers temps en Espagne, celles qui ont lieu en faveur de l'autonomie ont toutes un caractère pacifique et joyeux. Les interventions de la police n'en sont pourtant pas moins tragiques. C'est ainsi qu'en décembre deux étudiants sont tués par les forces de l'ordre, l'un à Málaga lors

des rassemblements pacifiques populaires de la « journée de l'Andalousie », l'autre devant la porte de l'université de la Laguna, aux îles Canaries, pendant une grève pour l'autonomie.

Le problème de l'amnistie

La lutte et la pression populaire ont diminué notablement au cours de l'année, en particulier en raison de l'attitude adoptée par les partis de gauche et par les centrales syndicales. Les seules actions de lutte que l'on enregistre, au-delà des affirmations populaires pour l'autonomie des régions et des nationalités, ont deux motivations fondamentales : les revendications en matière d'emploi — qu'il s'agisse de salaires ou de conditions de travail — et surtout, l'amnistie des prisonniers politiques. Les premières ont suscité de nombreuses grèves et quelques manifestations qui se sont toujours terminées par des affrontements avec la police. Mais dans toute l'Espagne, et particulièrement au pays Basque, la lutte populaire aura comme constante l'amnistie des prisonniers politiques. Et si l'on peut affirmer qu'à partir de mars 1976 l'opposition semble toujours en quelque sorte à la remorque du pouvoir, il faut reconnaître que l'amnistie est la seule grande bataille qui ait été gagnée par les forces démocratiques et populaires. C'est ainsi qu'aux amnisties partielles concédées successivement à l'automne de 1975, en été 1976 puis au printemps de 1977, est venue s'ajouter le 14 octobre 1977 la loi d'amnistie générale, qui fut approuvée presque à l'unanimité par le Congrès et le Sénat.

On assiste ainsi au cours de l'année au retour de toutes les grandes personnalités en exil, de la Pasionaria jusqu'au président en exil de la République espagnole, Maldonado, en passant par le leader de la C.N.T. (Confédération nationale du travail), syndicat anarchiste, Federica Monseny, l'emblème de la république libérale que fut Victoria Kent, ou le leader militaire communiste Lister, homme de Moscou et grand adversaire de Carrillo.

Le pacte de la Moncloa

Conclu au mois d'octobre entre le gouvernement et toutes les forces parlementaires, le pacte de la Moncloa représente la version espagnole du compromis historique. Les spécialistes y voient le résultat des efforts conjoints de l'U.C.D. et du P.C.E. et le souhait de Santiago Carrillo qui, depuis la légalisation de son parti, demandait un gouvernement de concentration nationale.

Le gouvernement et tous les leaders des grandes formations politiques justifient le pacte de la Moncloa, que le P.S.O.E. paraît avoir accepté bien malgré lui, en invoquant la nécessité d'endiguer la dégradation de l'économie espagnole, qui peut mettre en danger la jeune démocratie.

Sur le plan économique, il s'agit d'un vrai pacte social destiné à enrayer l'inflation, qui atteindra cette année presque 35 p. 100, et à relancer les investissements. À cet effet, on fixe un taux limite d'inflation de 15 p. 100 pour 1978, ainsi que la réduction à 2,8 milliards du déficit extérieur (celui-ci atteindra en 1977 4 milliards de dollars), celle du déficit total de l'État de 125 milliards de pesetas à la fin de 1977 à 73 milliards de pesetas à la fin de 1978, et un abaissement de 9 p. 100 du budget général de l'État en termes réels et en pesetas constantes. Pour les salaires, il est établi un taux maximal d'augmentation de 22 p. 100 pour 1978 et pour chaque entreprise. Au cas où les syndicats exigeraient une hausse supérieure, les entreprises acceptant cette demande seraient autorisées à licencier jusqu'à 5 p. 100 de leurs travailleurs. Le pacte se préoccupe peu, en revanche, du problème du chômage, puisqu'il n'est question que d'augmenter progressivement l'indemnité de chômage jusqu'au salaire minimal et de créer pour les jeunes des emplois temporaires d'une durée de deux ans.

Sur le plan politique, il est prévu de rétablir rapidement les principes démocratiques. Le point le plus controversé concerne la loi de défense de la démocratie : elle répondrait au besoin d'endiguer le terrorisme, mais beaucoup la considèrent comme une atteinte grave portée aux libertés démocratiques avant même leur plein rétablissement.

Les relations extérieures

Dès son avènement, la monarchie de Juan Carlos a bénéficié d'un préjugé favorable de la part des pays occidentaux.

L'Europe et l'Amérique du Nord ont hâte de normaliser leurs relations avec l'Espagne et de l'intégrer, politiquement et militairement, au monde occidental. Les gouvernements de la nouvelle monarchie, et plus spécialement celui de Suárez, vont donc jouer sur cette impatience pour remporter des succès au niveau international et pour démontrer que l'Espagne est déjà une démocratie puisqu'elle est reçue comme telle dans le monde.

Les relations extérieures se sont normalisées également avec l'Union soviétique et tous les pays socialistes européens, à l'exception de l'Albanie. Enfin, le rétablissement des relations diplomatiques avec le Mexique en mars 1977 après trente-huit ans de rupture, consacre en quelque sorte la démocratisation du régime espagnol au niveau international. Le long voyage officiel qu'effectue en octobre le président du Mexique, López Portillo, à Madrid, est l'acte symbolique qui parachève la reconnaissance internationale du pays. Par ailleurs, l'Espagne et le Portugal substituent au pacte Ibérique, signé par Franco et Salazar, un accord d'amitié et Soares est reçu officiellement à Madrid.

En 1977, quatre grands thèmes animent la politique extérieure de l'Espagne : l'intégration du pays aux institutions européennes, ses relations privilégiées avec les États-Unis, le Sahara et Gibraltar.

Le 28 juillet, après une grande offensive diplomatique, l'Espagne présente officiellement sa candidature pour devenir membre de la C.E.E. Cette demande d'adhésion est acceptée par le Conseil des ministres du 20 septembre, mais elle a provoqué des réactions différentes selon les pays membres. En fait elle ne soulève pas seulement le problème d'une concurrence éventuelle entre les agricultures espagnole, française et italienne, elle pose inévitablement la nécessité d'élaborer une politique agraire commune et, à un niveau plus général encore, celui d'adapter le cadre de l'Europe des Neuf à la future Europe des Douze ; on passerait ainsi d'un contexte presque exclusivement nord-européen à un autre où la Méditerranée introduirait un nouvel équilibre et une autre dynamique dans la C.E.E.

L'Espagne, sachant que son entrée dans le Marché commun risque de prendre plusieurs années, mise sur le Conseil de l'Europe pour remporter une victoire facile, rapide et retentissante. L'Europe institutionnelle ne demande en effet pas mieux que d'accueillir sans tarder la jeune démocratie espagnole, et le Conseil de l'Europe semble être le cadre politique le moins conflictuel pour réaliser cette incorporation, qui sera ratifiée à la fin du mois de novembre 1977.

Les rapports privilégiés avec les États-Unis se poursuivent, le rôle de l'ambassade américaine en Espagne est plus important que jamais et les visites de Juan Carlos et de Suárez aux États-Unis ont pour but de préparer dès maintenant le renouvellement des accords entre les deux pays, de renforcer les liens économiques et d'accroître les investissements américains en Espagne en accordant aux États-Unis toutes sortes de facilités.

Le Maroc, la Mauritanie et l'Espagne avaient signé l'accord de Madrid, en fonction duquel l'Espagne se déclarait prête à se retirer du Sahara occidental, mais, en fait, à en ouvrir les portes au Maroc. À peine signé, cet accord est durement attaqué par les deux grandes formations de l'opposition démocratique, puis, lorsqu'elles se seront regroupées, par la Coordination démocratique. Les rapports entre le Front Polisario et les partis démocrates espagnols restent, en effet, étroits et constants. L'attitude du gouvernement s'est peu à peu infléchie, mais sans parvenir toutefois à dénoncer l'accord de Madrid comme le demandent unanimement les forces de l'opposition.

La décolonisation de Gibraltar est un thème qui a été abordé plusieurs fois au cours de l'année. Les ministres des Affaires étrangères de Grande-Bretagne et d'Espagne se sont réunis six fois pour débattre de ce sujet. Deux délégations – l'une britannique, l'autre espagnole – se sont ainsi rencontrées à Strasbourg le 24 novembre et les résultats obtenus étant encourageants, tout porte à croire que la question de Gibraltar sera réglée en 1978.

Mais le gouvernement n'est pas seul à recourir à la politique extérieure pour peser sur la vie politique nationale. Les partis politiques s'en servent également, en particulier par le biais des

internationales auxquelles ils appartiennent respectivement, en jouant sur le prestige de personnalités politiques étrangères qui y sont rattachées.

« Madrid, capitale de l'eurocommunisme. » C'est ainsi que la presse espagnole annonçait au début du mois de mai, la rencontre publique de Berlinguer, de Marchais et de Carrillo et leurs conférences de presse à un moment où le P.C.E. était toujours interdit. Depuis lors, la projection de Santiago Carrillo sur la scène internationale est devenue un facteur essentiel dans le jeu politique intérieur du P.C.E.

Au cours de l'année 1977, le processus d'instauration démocratique en Espagne s'est caractérisé essentiellement d'abord par l'efficacité prodigieuse du projet politique de la Couronne, qui a remporté un succès total. Il paraissait impensable, en 1976, que Juan Carlos et la monarchie instaurée à travers lui, puissent être acceptés et reconnus par presque 100 p. 100 des forces politiques représentées au Parlement. À cette légitimité parlementaire est venue s'ajouter la légitimité dynastique avec l'abdication de don Juan de Bourbon et la nomination du prince héritier Felipe au titre de prince des Asturies, confirmant ainsi la restauration de la dynastie des Bourbons en Espagne. En outre, le pari sur la réconciliation nationale a été gagné puisqu'on trouve maintenant sur un même pied d'égalité démocratique aussi bien les franquistes de l'extrême droite que les forces situées à gauche du P.C.E. Enfin, avec le pacte de la Moncloa on semble être arrivé en huit mois bien plus loin que le compromis historique des Italiens en huit ans, puisqu'il existe maintenant un véritable accord où figurent toutes les forces démocratiques de l'éventail parlementaire.

Ce tableau somme toute positif a cependant un revers : le peuple, qui vient à peine d'acquiescer la possibilité réelle d'avoir une participation politique, commence à estimer – selon ce qui ressort des enquêtes et des sondages – que les décisions importantes sont prises sans lui. Le rôle relativement réduit du Parlement ne peut que le confirmer dans ce sentiment qui, à la longue, peut être lourd de conséquences. La persistance des mêmes intérêts et, très souvent, le maintien des mêmes personnes au pouvoir, l'aggravation de la crise économique et le pacte de la Moncloa – qui équivaut dans la pratique à un véritable pacte social dont le poids sera supporté principalement par les travailleurs – pourraient ressusciter chez les Espagnols leur vieille suspicion envers la politique, provoquer leur hostilité à l'égard de la voie évolutive – la seule possible aujourd'hui – et transformer leur réformisme en révolte.

J. V. B.

→ *Figures de l'année.* CARRILLO (Santiago).

Bibliographie

J. M. DE AREILZA, *Diario de un ministro de la monarquía*, éd. Planeta, Barcelone, 1977 / S. CARRILLO, « Eurocommunisme » et État, Flammarion, Paris, 1977 / « L'Espagne provisoire », in *Politique aujourd'hui*, n° 5-6, Paris, 1977 / J. DE ESTEBAN et L. LÓPEZ GUERRA, *La Crisis del Estado franquista*, éd. Labor, coll. Politeia, Barcelone, 1977 / A. GARCÍA TREVIJANO, *La Alternativa democrática*, éd. Plaza y Janés, Barcelone, 1977 / L. LÓPEZ RODÓ, *La Larga Marcha hacia la monarquía*, éd. Noguer, Barcelone, 1977 / P. LUCAS VERDÚ, *La Octava Ley fundamental*, éd. Tecnos, Madrid, 1977 / P. J. RAMÍREZ, *Así se ganaron las elecciones*, éd. Planeta, Barcelone, 1977 / J. RONY, *La Lente Rupture. L'Espagne entre le franquisme et la démocratie*, Éditions sociales, coll. Notre Temps, Paris, 1977 / J. SEGURA, « Una Alternativa de política económica a corto plazo para superar la crisis », in *Nuestra Bandera*, n° 88-89, Madrid, oct. 1977 / J. VIDAL BENEYTO, *Del franquismo a una democracia de clase*, éd. Akal, Madrid, 1977.

Universalía 1975

JUAN CARLOS DE BOURBON, G. Hermet.

Universalía 1976

ESPAGNE, G. Hermet / FRANCO (Francisco), G. Hermet.